



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

## **BILAN 2023**

## **ORIENTATIONS 2024**

*Approuvé par le Conseil d'Administration du 28 mars 2024*

*présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2024*

12 rue Charles Fourier 75013 PARIS  
Tél 01 45 81 17 57 - [mrssiege@mrsasso.fr](mailto:mrssiege@mrsasso.fr)  
N° SIRET 419 410 220 00026

**[www.mrsasso.fr](http://www.mrsasso.fr)**

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Liste des membres au 31 décembre 2023

*Fondateur, Président honoraire*

M. Jean SCHEWIN

## Président d'honneur

M. Xavier LARERE *Conseiller d'Etat honoraire*

## Présidente

Mme Michelle BUCILLAT

## Vice-président

M. Jacques SIMONET

## Secrétaire général

M. Philippe CÈBE

## Trésorier

M. Philippe GROLLEMÜND

## Administrateurs

M. Bernard CHAVE

Mme Patricia CHRISTOPHE

Mme Catherine DUPUIS

Mme Anne FLORETTE

M. Gérard GLADIEUX

Mme Marie-Sylvie LEFORESTIER

Mme Dominique MONFRIN

M. Olivier PRUDHOMME

Mme Claire TRANCHIMAND



# RAPPORT GÉNÉRAL

## 2023

*Approuvé par le Conseil d'Administration du 28 mars 2024*

*présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2024*

12 rue Charles Fourier 75013 PARIS  
Tél 01 45 81 17 57 - [mrssiege@mrsasso.fr](mailto:mrssiege@mrsasso.fr)  
N° SIRET 419 410 220 00026

**[www.mrsasso.fr](http://www.mrsasso.fr)**

**Le bilan 2023 offre bien des sujets de satisfaction, qu'il s'agisse des principaux résultats de l'exercice, de la réalisation d'objectifs fixés fin 2022 ou d'autres réussites non programmées. Mais cette satisfaction est tempérée par l'inquiétude de manquer des ressources humaines nécessaires pour renouveler les équipes de bénévoles-accueillants et plus encore pour relayer les responsables d'antenne ainsi que la gouvernance au fil des besoins à venir.**

**L'activité globale** a augmenté, passant de 797 personnes accueillies en 2022 à **812** en 2023.

**Le pourcentage d'accueillis hébergés par le mrs** reste inchangé à **10 %** avec une augmentation du **nombre de nuitées** qui passent de 10 824 en 2022 à **11 003** en 2023. **82 % de ces personnes ont accédé à un logement plus pérenne**, ceci malgré la diminution de l'offre en CHRS.

**L'insertion professionnelle** continue de progresser globalement : **47 % des accueillis ont accédé à un emploi ou à une formation** contre 44 % en 2022. Ces résultats méritent d'être soulignés face à la fragilité croissante des publics reçus : fréquence de troubles psychiques et/ou d'addictions qui touchent environ 50 % des personnes suivies. Or, leur instabilité, leur difficulté à s'inscrire dans le long terme et bien souvent leur comportement inadapté sont autant de difficultés pour accéder à l'emploi.

**La progression des actions de préparation à la sortie (SID)** affiche de grandes disparités territoriales : nette à Paris et dans le 94, quasi stable pour le 92 mais en fort recul dans le 93.

**Les commissions emploi, hébergement et santé du mrs ont mené à bien leurs objectifs** en s'attachant prioritairement au développement de nouveaux partenariats. La **commission communication** a actualisé et redynamisé le **site du mrs** pour donner plus de visibilité à nos actions, favoriser les recrutements de bénévoles et toucher de potentiels nouveaux donateurs.

Le **renforcement de la coopération avec les SPIP** s'observe dans tous les secteurs avec une présence renforcée et efficace des équipes mrs sur les **plateaux techniques** existants.

**La réorganisation de l'antenne de Paris.** Après le choc du départ imprévu de son responsable en juillet, la mobilisation et la résilience de toute l'équipe ont été exceptionnelles. Une refonte complète de la répartition des tâches entre tous les bénévoles a permis à la co-responsable d'en assurer, depuis, à elle seule, la coordination et la responsabilité.

**L'embauche d'une deuxième éducatrice spécialisée** a renforcé le soutien aux accueillants.

**Les séances « d'analyse des bonnes pratiques »** ont été reconduites avec succès. Par la réflexion collective menée autour des situations difficiles, elles permettent de meilleurs suivis.

**Le conseil d'administration s'est enrichi** de trois nouveaux membres.

## I. Le mrs en 2023

### ■ Un ancrage régional

Le mrs est bien implanté en Île-de-France avec quatre antennes : à Paris 11ème, dans les Hauts-de-Seine à Nanterre (92), en Seine-Saint-Denis à Bobigny (93) et dans le Val-de-Marne à Créteil (94). Dans le cadre de son activité initiée en détention (SID), ses bénévoles interviennent dans les établissements pénitentiaires rattachés à ces quatre départements : la Santé, la maison d'arrêt de Nanterre, Villepinte et Fresnes ainsi qu'à Fleury-Mérogis dans un cinquième département, l'Essonne (91).

### ■ Les équipes

#### ○ L'association compte au total 50 bénévoles qui se répartissent ainsi :

- 38 personnes effectuent un travail de terrain dans les 4 antennes. Le renouvellement des équipes d'accueillants a fonctionné avec l'arrivée en 2023 d'une douzaine de nouveaux. A noter, la présence de plus en plus fréquente d'étudiants qui viennent renforcer certaines de nos équipes. Intéressés par le domaine d'activité du mrs qui entre plus ou moins directement dans leurs cursus. C'est évidemment très positif pour le mrs mais présente l'inconvénient de ne pas pouvoir s'inscrire dans la durée.
- 4 personnes rattachées au siège sont chargées de l'organisation et de la gestion de l'association.
- 13 administrateurs dont 4 sont aussi en responsabilité dans les antennes et dont 3 ont été nouvellement élus cette année.
- En plus des administrateurs, quelques bénévoles hors antennes interviennent dans des domaines spécifiques, comme la communication, la recherche de fonds et l'informatique.

#### ○ Le bénévolat est une spécificité du mrs. Son montant a été réévalué cette année, passant de 473 000 euros les années précédentes à 500 000 euros en 2023. Ce montant représente 87 % des recettes.

*Méthode de calcul : nombre de bénévoles x temps estimé x rémunération moyenne d'un CPIP.*

#### ○ Les salariés de l'association au nombre de trois :

- Une assistante administrative et comptable au siège qui est le pivot de l'administration du mrs ;
- deux travailleurs sociaux.

Dès le début de l'année, en complément de l'éducateur chevronné déjà présent a été embauchée une deuxième éducatrice spécialisée (ES). Ainsi, chaque ES intervient sur deux antennes. A partir du deuxième semestre, une stagiaire en deuxième année de formation a renforcé l'équipe des ES dont les fonctions principales sont le soutien technique auprès des bénévoles, le suivi des hébergements, les relations avec les gérants d'hôtels et les SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation).

#### ○ Des équipes bien formées

- Pour les **nouveaux bénévoles** arrivés dans l'année, une formation d'une journée entière est organisée en interne. Elle est dispensée par des bénévoles expérimentés sur chacun des sujets suivants : le mrs, son organisation, son éthique, son positionnement, le parcours judiciaire, les peines et leurs exécutions, la préparation

à la sortie de détention, l'entretien et les questions qui se posent à l'accueil et sur chaque grand domaine de la réinsertion, l'hébergement, l'emploi et les problématiques de santé. A son arrivée au mrs, chaque nouveau bénévole reçoit le « livret de l'accueillant », document de référence sur l'objectif, l'éthique et les méthodes de l'association. Ils assistent d'abord à des entretiens en binôme avec un accueillant d'expérience puis mènent des entretiens toujours en binôme ; enfin, après plusieurs mois, ils accueillent seuls.

- **Des formations à la carte** proposées par la FARAPEJ ouvertes à tous sur des thèmes liés à la délinquance, le parcours pénal, le fonctionnement de la justice, etc. Complétée par la participation à la journée de préparation des JNP (journées nationales prison) sur le thème « Sortir de prison, réussir l'après... ». Certains bénévoles ont pu bénéficier d'une formation organisée par la DISP (direction interrégionale des services pénitentiaires) sur le rôle des SPIP et les modalités du travail en commun.
  - **La formation continue** est dispensée par des organismes de formation extérieurs et faite le plus souvent « sur mesure » pour les accueillants du mrs. En 2023 a été organisée une formation spécifique sur la conduite des entretiens. Les accueillants ont aussi été invités à des formations par les SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation).
  - o **Des équipes bien soutenues par les éducateurs spécialisés, les responsables de chaque antenne et l'ensemble des accueillants plus expérimentés.** Tous les accueillants ont été conviés à des **réunions d'analyse des bonnes pratiques** qui, en 2023, ont été reconduites selon les mêmes modalités que l'année précédente, c'est-à-dire animées par un professionnel extérieur spécialement formé à ces techniques. Les participants peuvent y exprimer d'éventuels blocages ressentis au cours de leurs suivis, en partageant ce vécu émotionnel et ces difficultés, ils peuvent avec l'aide de la dynamique de groupe soulever les problèmes, mieux les comprendre, prendre du recul, y trouver du réconfort et souvent trouver des solutions pour aboutir à une amélioration des suivis.
  - o **La souscription à un contrat de maintenance informatique** permet de répondre plus facilement aux problèmes qui se posent, libérant ainsi les quelques bénévoles ayant des compétences en ce domaine qui, auparavant, étaient trop fréquemment sollicités.
- **La gouvernance**
- o **Le conseil d'administration** : ses 13 membres dont 3 nouveaux se sont réunis trois fois en 2023.
  - o **Le bureau** : inchangé depuis l'an dernier, il est composé de quatre personnes ; présidente, secrétaire général, trésorier et vice-président. Le bureau se réunit tous les mois en un « bureau élargi » des responsables, co-responsables d'antennes et de quelques administrateurs particulièrement impliqués dans le fonctionnement, notamment des commissions. Les orientations et les décisions sont essentiellement prises de manière collégiale.
  - o **Un souhait et un besoin** : trouver au sein du mrs ou en dehors de nouveaux bénévoles pour soutenir puis renouveler les personnes en charge de la gouvernance de l'association.

- **Les commissions du mrs** : idéalement composées de membres issus de différentes antennes, elles effectuent un travail en profondeur selon des axes définis en réunions de bureau et/ou d'antenne. Cette année, chaque animateur de commission a rédigé le bilan 2023 et les objectifs 2024.
  - **La commission communication.** Son rôle : les 2 parutions par an de « La lettre du mrs », la récolte de fonds et la recherche de mécénats de compétences, les contacts avec des fondations, la participation à divers évènements pour mieux faire connaître le mrs et rechercher des bénévoles (forums des associations des départements) et l'organisation de divers évènements ; le concert du 17 novembre salle Cortot a remporté un franc succès. La commission s'est enrichie en 2023 de deux nouvelles personnes volontaires pour actualiser le site internet du mrs et lui donner un look plus actuel.
  - **La commission hébergement.** Se réunit à mi-année et en fin d'exercice, pour faire le bilan des hébergements des 4 antennes, aborder la question des hébergements dits « ventouse » et des précautions à prendre à leur égard, échanger sur la décision et les critères d'hébergement, le contrat individuel de suivi social, l'étude précise des rotations des chambres, etc.
  - **La commission emploi.** Axée sur la recherche de nouveaux partenariats, l'actualisation de la note partenariats-emploi, la constitution d'un inventaire des dispositifs premières heures (DPH) en Île-de-France, etc.
  - **La commission santé.** A établi un répertoire des adresses de lieux de soins pour les différentes pathologies des personnes accueillies à actualiser régulièrement, assuré les contacts avec des partenaires-santé, est intervenue à des réunions d'antennes, a recherché des formations sur les sujets santé, etc.

#### ■ **Une santé financière qui reste bonne**

**Malgré un résultat légèrement négatif de - 9732 euros** qui s'explique par l'augmentation des dépenses de personnel et des frais liés à l'informatique, **la santé financière du mrs reste bien contrôlée** avec une solide trésorerie. Si les soutiens de nos partenaires publics et privés ne nous font pas défaut, nous pouvons envisager un budget à l'équilibre pour 2024 tout en poursuivant nos actions au service de la mission du **mrs**.

## II. **L'activité globale**

Pour réaliser sa mission d'aide à la réinsertion des personnes sorties de prison depuis moins de 6 mois ou placées sous main de justice, le mrs **accueille et suit** en entretiens individuels, sur la base du volontariat, les personnes majeures en situation régulière. Le mrs intervient aussi en détention en amont de la sortie pour des **suivis initiés en détention** ou SID.

Les accueillants bénévoles agissent toujours dans le **prolongement de l'action des SPIP** (services pénitentiaires d'insertion et de probation). De la qualité de la communication avec ces services en milieu ouvert comme en milieu fermé dépend l'activité du **mrs**. En effet, plus de 80% des accueillis nous sont adressés par les SPIP, une minorité par d'autres associations ou institutions partenaires ou encore par le bouche-à-oreille.

▪ **Activité d'accueil et de suivi en antenne**

	2021	2022	2023
<b>Accueillis reçus dans l'année</b>	854	797	812
<b>Nouveaux dossiers</b>	630	473	473
<b>Entretiens TOTAL</b>	3113	2860	2855
<b>Entretiens HORS SID</b>	2916	2639	2715
<b>en %</b>	93,7%	92,3%	95,1%
<b>Entretiens SID</b>	197	221	140
<b>en %</b>	6,3%	7,7%	4,9%

Toutes antennes confondues, on a enregistré **812 accueillis dont 473 nouveaux** lors de **2855 entretiens**. Si on compare ces chiffres à ceux de 2022, on constate que le nombre d'accueillis a légèrement augmenté, le nombre d'entretiens est en très légère baisse alors que le nombre de nouveaux dossiers est stable.

Le nombre des accueillis qui se sont engagés dans un **suivi dit long** de 4 entretiens ou plus s'est élevé en 2023 à **253**, soit **31,2 % des accueillis**. Ce marqueur de la fidélisation des accueillis est à suivre de près.

▪ **Activité de suivis initiés en détention SID**

Globalement, l'activité SID a progressé, grâce notamment aux permanences hebdomadaires de 3 bénévoles mrs à la Santé et aux présences régulières dans les lieux de détentions rattachés à chaque antenne du **mrs**. L'activité SID est le reflet des relations entretenues avec les SPIP milieu fermé. Elle peut rapidement se trouver impactée en cas de changement d'équipes. Le turn-over parfois important des services pénitentiaires oblige fréquemment à retisser les liens.

Ces entretiens en détention ont pour but de présenter le **mrs** et sa démarche d'aide aux détenus dont la sortie est proche. Ceux-ci sont ensuite invités à reprendre contact avec le **mrs** dès leur sortie.

Chaque entretien est suivi d'un bilan avec le CPIP (conseiller pénitentiaire d'information et de probation) référent. A la demande du CPIP, le **mrs** est amené à faire régulièrement avant leur sortie des domiciliations afin que ces personnes puissent engager les premières démarches administratives, notamment pour l'obtention de la carte nationale d'identité sans laquelle rien n'est possible (minima sociaux, emploi, formation, hébergement, etc.).

	2021	2022	2023
<b>Détenus vus en détention</b>	122	177	156
<b>Nombre d'entretiens</b>	135	221	140
<b>Nombre de détenus venus au moins 1 fois à l'antenne</b>	49	47	53
<b>Nombre de libérés SID hébergés en chambres mrs</b>	3	8	6
<b>Total de nuitées</b>	244	262	785
<b>Durée moyenne d'hébergement</b>	136	33	112



### III. Caractéristiques et problématiques du public accueilli

#### ▪ Les caractéristiques démographiques

		2021	2022	2023
<b>Genre</b>	Masculin	97 %	97,5 %	97,8 %
	Féminin	3 %	2,5 %	2,2 %
<b>Âge</b>	18/24 ans	13 %	9,7 %	10,2 %
	25/40 ans	50 %	47,3 %	46,5 %
	41 ans et +	37 %	43 %	43,3 %
<b>Nationalité</b>	Français ou UE	79 %	80,5 %	83,6 %
	Étrangers hors UE	21 %	19,5 %	16,4 %
<b>Formation</b>	Niveau = ou > au CAP*	47 %	49 %	22 %
<b>Situation pénale</b> (au 1 <sup>er</sup> )	Récidivistes	56 %	54 %	50,1 %

\*Niveau annoncé par les accueillis ou expérience équivalente

\*\*Cette baisse correspond à une modification du mode de calcul. Désormais, toutes les personnes pour lesquelles le niveau d'étude n'est pas renseigné sont considérées comme ayant un niveau inférieur au CAP.

#### ○ **Le genre**

Sans surprise, le **mrs** a reçu 97,8 % d'hommes et seulement 2,2 % de femmes.

#### ○ **L'âge**

En 2023, les tranches d'âge des 18-24 ans ont représenté 10,2 % des accueillis marquant une certaine augmentation, tout comme les 41 ans et plus avec 43,3 %. Toutefois les 25-40 ans restent encore la tranche d'âge la plus représentée avec 46,5 %.

Il est à noter que l'accompagnement des jeunes pose des problèmes très particuliers : il est difficile de les fidéliser. Ils sont systématiquement orientés vers les missions locales avec lesquelles les bénévoles du **mrs** cherchent à établir des liens. En effet, même suivis par ces structures, le **mrs** a son rôle à jouer auprès de ces jeunes, les entretiens avec leur référent constituant une possibilité supplémentaire pour les « raccrocher ». Des entretiens plus serrés leur sont proposés et des aides matérielles lorsqu'ils sont sans ressources.

#### ○ **La nationalité**

80,6 % de français et de pays de l'UE pour 16,4 % d'étrangers hors UE, toujours en situation régulière, préalable à tout suivi par le **mrs**.

#### ○ **La formation**

Le niveau scolaire et de qualification professionnelle est très bas. Seulement 22 % des accueillis en 2022 ont déclaré avoir un niveau au moins égal à un CAP (*ceux pour lesquels l'information n'a pu être renseignée sont désormais considérés comme d'un niveau inférieur au CAP*) et il s'agit d'une moyenne sur les 4 antennes, le chiffre étant inférieur à 10 % dans certains secteurs. Ce faible niveau, en baisse au fil des années, constitue évidemment un frein supplémentaire pour l'accès à l'emploi et à la réinsertion.

#### ○ **La situation pénale au premier entretien**

La proportion de récidivistes est de 50,1% (récidive au sens commun du terme de réitération, c'est-à-dire ayant commis une nouvelle infraction quelle que soit sa qualification juridique). Bien qu'encore très élevé, ce chiffre continue de baisser depuis plusieurs années.

- **La nature du délit**  
Actes de violence en milieu familial ou non, trafics de stupéfiants, vols divers et délinquance sexuelle représentent les principaux motifs d’incarcération des personnes accueillies par le mrs.
- **Un public confronté à de multiples difficultés**
  - **Une situation administrative encore trop souvent insuffisamment préparée en détention**  
Il arrive encore trop fréquemment de recevoir des personnes dont la carte nationale d’identité (CNI) est à refaire car perdue ou volée. La complexité des démarches administratives et les délais souvent longs pour refaire la CNI ou obtenir les minima sociaux retardent d’autant la recherche d’emploi et l’autonomie.
  - **Un état de santé physique et surtout psychique très souvent fragile**  
les empêchant, même accompagnés par le mrs, de pouvoir entamer directement des démarches de réinsertion efficaces. Plus de 50 % des accueillis déclarent avoir des problèmes de santé. Le plus souvent pour des troubles psychiques associés ou non à des addictions, la plus représentée étant l’alcool devant d’autres addictions aux produits illicites. Tous les accueillants du mrs ressentent cette difficulté supplémentaire d’autant que, bien souvent, ces pathologies ne sont pas la priorité des accueillis qui doivent faire face à beaucoup d’autres problèmes. Les accueillants du mrs auront à faire un difficile et parfois long travail de persuasion pour amener les accueillis concernés à prendre conscience de leurs problèmes et à se soigner.
  - **Un niveau scolaire et de qualification professionnelle très faible (Cf. plus haut)**  
Et auquel il faut ajouter bien souvent une incapacité des accueillis à manier les outils numériques de plus en plus présents dans la vie quotidienne, ce qui les marginalise un peu plus encore.
  - **Des difficultés d’hébergement**  
Plus de 50% des personnes sortant de prison sont sans domicile fixe, ce qui est bien sûr un obstacle majeur pour une réinsertion réussie.
  - **Le marché de l’emploi**  
Même s’il est nettement plus favorable qu’il y a quelques années dans la région Ile-de-France, notamment à l’approche des Jeux olympiques, il n’est pas toujours adapté à ce public le plus souvent très éloigné de l’emploi.
  - **La précarité**  
Les personnes sortant de prison sont souvent dans un état de dénuement extrême : sans domicile, sans soutien familial ou amical, sans emploi, sans moyens de subsistance donc...

Les actions du mrs sont adaptées pour accompagner et aider concrètement et globalement les accueillis à faire face à chacune de ces nombreuses difficultés.

## IV. Les actions du mrs

### ▪ Les principes

Le **mrs** agit dans le prolongement des services pénitentiaires et en lien avec le SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation) lorsque l'accueilli est sous main de justice.

Par le biais d'entretiens individuels de qualité, d'une écoute attentive et bienveillante et d'un vrai dialogue, une relation de confiance s'établit. Il convient alors, une fois le cadre posé, de passer à des actions concrètes tout en hiérarchisant les priorités en fonction de la situation de la personne. Les bénévoles accompagnent les accueillis dans l'ensemble de leurs démarches. Il s'agit bien d'un accompagnement global : administratif, dans leurs recherches de formation ou d'emploi, dans leurs recherches d'hébergement et pour l'accès aux soins.

Le suivi se fait avec le soutien de divers partenaires que l'association a su s'attacher au fil des ans.

### ▪ Les actions pour les démarches administratives

#### ○ L'élection de domicile ou domiciliation administrative

Avoir une adresse unique est un préalable indispensable pour initier toutes les démarches administratives quelles qu'elles soient : RSA, renouvellement d'une carte d'identité, PUMA (protection universelle maladie), inscription à Pôle emploi, etc. Les organismes agréés pour les élections de domiciles sont rares en Île-de-France et le plus souvent limités par des quotas. Le **mrs** a domicilié en 2023 sur les 4 antennes autour de 90 % des 473 nouveaux accueillis. Le nombre de domiciliations en cours est supérieur car elles sont souvent prolongées au-delà d'un an pour permettre de finaliser un suivi, ceci à l'initiative du **mrs** ou à la demande des SPIP. Passer régulièrement chercher son courrier dans les antennes du **mrs** est une obligation à laquelle les accueillis s'engagent par écrit. S'ils ne le font pas, ils s'exposent, après rappel, à être radiés car le **mrs** n'est pas autorisé à conserver le courrier au-delà de trois mois.

#### ○ La préparation de la sortie dès la détention

En détention (*Cf II SID*), il s'agit de permettre, grâce à une élection de domicile **mrs**, d'avancer avant la sortie pour la délivrance de la CNI (carte nationale d'identité) sans laquelle aucune démarche ne serait possible avant plusieurs mois.

#### ○ L'accompagnement pour d'autres démarches administratives

- mettre à jour des pièces d'identité et des permis de séjour puisque le **mrs** ne peut pas prendre en charge les personnes si elles ne sont pas en situation régulière sur le territoire français ;
- s'inscrire au plus vite sur le site de Pôle emploi, déposer des demandes de RSA, de réactivation de couverture maladie, obtenir la couverture santé solidaire (CSS), la carte solidarité transport, ouvrir un compte bancaire, se mettre en règle avec les impôts, constituer le plus tôt possible un dossier SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) pour l'hébergement et le logement ;
- en parallèle, faire ou actualiser une demande de logement social puis un recours DAHO/DALO (droit à l'hébergement opposable et droit au logement opposable).

Cette longue liste de démarches n'est pas exhaustive. Les accueillants sont aidés pour établir les priorités par une « feuille de route ».

### ▪ **Les actions face aux problématiques de santé**

Devant certains problèmes de santé notamment psychiatriques et/ou d'addictions, le but sera prioritairement de favoriser l'accès aux soins. Ce qui suppose l'adhésion de la personne, donc à la fois d'actionner des leviers de persuasion et d'avoir connaissance des adresses adaptées pour une orientation vers des structures spécialisées partenaires, de préférence gratuites et géographiquement proches (CSAPA pour les addictions, Aporia, Aurore, le pass justice Pierre Nicole, etc.) et pour les troubles psychiques, la consultation extra-carcérale de Sainte Anne, les consultations hospitalières, les CMP, etc.). Les pathologies duelles qui associent troubles psychiques et addictions sont fréquentes et demandent, pour obtenir des résultats, une double prise en charge. Les éducateurs spécialisés sont d'un grand soutien face à ces problématiques complexes. La prise de contact avec le SPIP est indispensable pour vérifier l'existence ou non d'une obligation de soins et ne pas court-circuiter une prise en charge en cours mise en place par la justice.

### ▪ **L'aide à la recherche de formation**

Notamment pour les plus jeunes en lien avec les missions locales qui prennent en charge d'une façon assez globale les jeunes de moins de 26 ans car ils n'ont pas accès au RSA. Pour le numérique, des initiations ou formations par des associations partenaires spécialisées comme Emmaüs Connect sont précieuses.

### ▪ **L'aide à la recherche d'emploi**

Vis-à-vis des accueillis comme des employeurs potentiels, le **mrs** met l'accent sur les savoir-faire et les savoir-être plutôt que sur les diplômes et les expériences professionnelles qui font souvent défaut à nos publics. Les bénévoles apportent leur aide à la rédaction de CV dits « de compétences ».

#### ○ **Les différents partenariats emploi**

Pour un accompagnement efficace et une bonne orientation, le **mrs** s'appuie sur des partenaires institutionnels, des partenaires associatifs et des entreprises d'insertion.

#### ○ **Pôle emploi**

*Avec toujours le principe de non-substitution du **mrs** au service public de l'emploi.*

- Le site de Pôle emploi (devenu France Travail le 1<sup>er</sup> janvier 2024) permet d'inscrire un accueilli ou de renouveler son inscription, de répondre en ligne à des offres d'emploi, de créer un espace personnel pour les accueillis ayant de l'expérience, ce qui leur permet de recevoir des offres ciblées.
- Le conseiller Pôle emploi peut prescrire un accompagnement renforcé notamment pour les bénéficiaires du RSA.
- Idéalement, un référent est dédié au **mrs** comme dans le 92 et le 94.
- L'équipe Entreprise IAE de Paris envoie des offres dans le domaine de l'insertion par l'activité économique.
- La plateforme de l'inclusion est devenue un passage obligé pour postuler sur des chantiers ou entreprises d'insertion. Il suffit que l'un des critères de niveau administratif 1 soit validé - le premier étant d'être allocataire du RSA, la majorité des accueillis du **mrs** le valide. Mais on constate en 2023 comme déjà en 2022 qu'un nombre important d'offres, surtout à Paris, exige des compétences ne relevant pas de

l'insertion, ce qui explique le peu de retours positifs pour les accueillis qui ont postulé alors qu'ils arrivent à être recrutés dans le secteur classique sans passer par l'insertion. A l'inverse, dans les Hauts-de-Seine, c'est à plus de 80% dans ce secteur de l'insertion que les accueillis ont trouvé un emploi, ce qui constitue un excellent résultat.

- **Les missions locales**  
Les accueillis de moins de 26 ans n'ont pas droit au RSA. Certains peuvent bénéficier du contrat d'engagement jeune.
  - **Les collectivités territoriales de nos départements d'implantation**  
Elles adressent régulièrement au **mrs** des offres et organisent des sessions d'information et de recrutement qui sont proposées aux accueillis.
  - **Les autres partenaires ; les structures de l'inclusion**  
Outre leur repérage possible sur la plateforme de l'inclusion, des liens ont été développés avec certains d'entre eux, et cette connaissance mutuelle bénéficie aux accueillis (Halage - Espace - Humando - Secours Emploi - Optim Emploi – Emmaüs insertion - Arès - L'îlot chemin vert - Carton plein – Ateliers sans frontière, etc.). De telles structures sont essentielles pour permettre à certains accueillis éloignés de l'emploi une réadaptation progressive au travail.
  - **Les associations partenaires**  
Wake Up Café, J2C, SPILE, Faire, SJT, La Cravate Solidaire, etc.
- **Les actions pour l'hébergement**
- **L'offre plurielle d'hébergements financée par le mrs**
    - **L'hébergement d'urgence** qui est et doit rester exceptionnel dans des chambres d'hôtel louées à la nuitée.
    - **L'hébergement en chambres mrs** louées au mois en hôtels meublés et qui bénéficient de l'ALT (allocation de logement temporaire). Le parc est de 35 chambres en 2023. Quel que soit le mode d'hébergement, est demandée à chaque personne hébergée une participation financière de 1 à 10 euros par jour selon ses ressources dans le but de la responsabiliser ; les personnes hébergées s'engagent en signant une convention d'hébergement et un contrat individuel de suivi social de réinsertion.
- On distingue :
- ✓ **Les chambres classiques dites de « stabilisation »** pour un hébergement de quelques semaines à plusieurs mois qui permettent avec l'accompagnement global **mrs** de se poser pour effectuer les démarches de réinsertion en attendant d'un hébergement plus pérenne.
  - ✓ **L'hébergement relais vers l'autonomie** pour les accueillis en phase de réinsertion professionnelle sérieuse et en capacité d'autonomie à court ou moyen terme. Ils doivent s'acquitter de leur participation financière mensuellement et sont accompagnés pour la gestion de leur budget jusqu'à l'accession à un logement en résidence sociale ou tout autre hébergement autonome (location dans le parc privé ou social, colocation).
  - ✓ **Le mrs a signé une convention avec la DISP pour accueillir des personnes DDSE (détenues à domicile sous surveillance électronique)** orientées par les SPIP. Le **mrs** s'engage à les héberger et à les suivre en coordination avec les services pénitentiaires du milieu ouvert.

- ✓ **L'expérience « Une chambre pour une libération réussie »** qui a pu démarrer fin 2022 s'est poursuivie en 2023 grâce à l'aide d'un fonds de dotation et d'une fondation. Elle vise à héberger avec un accompagnement renforcé des personnes proches de l'autonomie dont la fin de la mesure de justice signifie la fin de l'hébergement, de façon à leur permettre de mener à bien leur démarche d'insertion sans se retrouver à la rue.
- **L'hébergement chez des partenaires majoritairement CHRS mais aussi résidences sociales via les SIAO**  
Les dossiers sont montés par les accueillants référents et validés par les travailleurs sociaux qui entretiennent des relations serrées avec ces services pour permettre :
  - soit un accès direct le plus rapide possible pour tous ceux qui n'ont aucune solution d'hébergement familial ou amical et que le mrs ne peut loger ;
  - soit un accès à la suite d'un hébergement en chambre mrs.

*L'hébergement est un besoin cardinal mais c'est aussi la pierre d'achoppement... L'insuffisance de structures d'accueil et de suites d'hébergements et de logements sévit toujours cruellement en 2023 en Île-de-France.*

▪ **Les aides matérielles en nature hors hébergement**

Elles sont réservées aux accueillis sans aucunes ressources et sont accordées exclusivement au cours d'un entretien dans le cadre d'un suivi.

Le coût total de ces aides matérielles représente sur l'année **19 911 euros** pour les 4 antennes, soit en moyenne un coût de **24,50 euros par accueilli** et de **7 euros par entretien**. On répertorie différents types d'aides.

- **Aide au transport sous forme de pass navigo**  
Pour les accueillis en attente du RSA et les jeunes : hors hébergement, elle représente le poste principal parmi les aides fournies par le mrs.
- **Aide alimentaire et de première nécessité**  
Le mrs privilégie l'orientation vers des lieux de distribution de repas gratuits dont il tient la liste à jour. En dépannage, il peut proposer des tickets sandwiches, des tickets services et, à Paris, des colis alimentaires (fournis par la Banque alimentaire).
- **Kits téléphone avec carte prépayée**  
Ce qui permet aux accueillis de mener des démarches de réinsertion et de rester en contact avec leur accueillant référent.
- **Aide à l'obtention du permis de conduire et du permis de cariste (CACES)**  
Intéressante pour trouver un emploi et pour redonner confiance en eux aux accueillis, elle suppose un financement dédié ainsi qu'un accompagnement très serré pour éviter les abandons et les échecs.

	2021	2022	2023
<b>Aides de première nécessité</b>	10,2 %	7,9 %	7,3 %
<b>Transport</b>	62,4 %	64,8 %	62,4 %
<b>Divers (tickets service, kit téléphone...)</b>	27,4 %	27,3 %	30,3 %

## V. Les résultats des activités 2023 : globalement positifs

### ▪ L'activité pour l'insertion administrative a été très soutenue

C'est un préalable indispensable. On a vu au chapitre IV l'importance de l'élection de domicile et autres démarches. La gestion et la distribution du courrier représentent un travail non négligeable qui n'autorise aucune interruption. En 2023, le mrs a procédé à **759 domiciliations dont 455 concernent de nouveaux accueillis**.

### ▪ L'hébergement en chambre mrs en 2023 : 11 000 nuitées

	2021	2022	2023
Nombre d'accueillis	854	798	812
Nombre d'hébergés	78	81	81
Pourcentage d'hébergés parmi les accueillis	9 %	10 %	10 %
Durée moyenne hébergement	141	134	136
Participation financière des hébergés	36 312 €	45 934 €	41 912 €
Participation financière par hébergé	465 €	567 €	517 €
Participation financière par jour d'occupation	3,30 €	4,24 €	3,81 €

Avec un **parc de 35 chambres** en 2023, le mrs a pu héberger **81 personnes** sur les 812 personnes accueillies, soit une proportion de **10 %**, inchangée par rapport à l'année dernière. Mais avec une augmentation du **nombre de nuitées** qui passent de 10 824 en 2022 à **11 003** en 2023. La durée moyenne d'hébergement de **136 jours** a peu varié. Après la très forte progression de 2022, la participation financière des hébergés est en baisse de 9 %. On observe d'ailleurs une baisse à 1587 (contre 2019 en 2022) du nombre de nuitées-relais réservées aux accueillis les plus avancés dans leur réinsertion et aptes à s'acquitter d'une participation financière mensuelle.

Un gros travail fourni par les antennes pour donner priorité aux candidats en adéquation avec les demandes des SPIP quant à l'hébergement a permis de remplir le parc du mrs à 82 % avec des chambres remplissant les conditions pour un remboursement par l'administration pénitentiaire.

Malgré plusieurs orientations par le SPIP de Paris, acceptées par le mrs selon la convention spécifique signée avec la DISP, aucun hébergement DDSE n'a pu se concrétiser en raison d'un changement de décision du juge de l'application des peines (JAP).

Cinq hébergements au titre de l'urgence ont été effectués à la demande des SPIP pour des personnes déradicalisées.

### ▪ L'insertion par un hébergement plus pérenne pour 82 % des accueillis hébergés en chambre mrs

**Les sorties** de chambre mrs se font encore majoritairement pour 35 % vers les CHRS et les résidences sociales via les dossiers SIAO malgré, cette année, une baisse sensible du nombre de dossiers acceptés. 25 % vers un logement autonome à leurs frais. 4 % sont passés en chambre relais mrs et 18% ont pu enchaîner avec un hébergement relationnel.

Globalement, ces résultats sont encourageants même s'il reste encore 18 % de sorties d'hébergement inconnues, dont des retours en détention, à la rue, à l'hôpital.

Malgré le maintien de liens serrés des deux éducateurs spécialisés du mrs avec les équipes des SIAO, en 2023 le nombre d'offres d'hébergements via ce canal reste globalement insuffisant et il est à noter qu'il a fortement chuté à Paris.

	2021	2022	2023
<b>Logement autonome = à leurs frais</b>	20 %	23 %	25 %
<b>Hébergement en structure associative (CHRS)</b>	36 %	54 %	35 %
<b>Hébergement relationnel</b>	10 %	3 %	18 %
<b>Inconnu/détention/rue/hôpital</b>	26 %	15 %	18 %
<b>Hébergement relais</b>	8 %	5 %	4 %

### ▪ **L'hébergement reste une clé pour entrer dans le monde du travail**

Avec, en 2023, **54 %** des personnes hébergées dans des chambres mrs qui ont accédé à un emploi ou une formation, on retrouve les mêmes chiffres qu'en 2021. Ces chiffres, en net retrait par rapport aux 67% enregistrés en 2022 attestent néanmoins de l'importance de l'hébergement pour une réinsertion professionnelle réussie.

### ▪ **L'insertion par l'emploi ou la formation professionnelle pour 47 % des accueillis**

	2021	2022	2023
<b>Ont trouvé un emploi</b>	33 %	32 %	38 %
<b>Ont suivi une formation</b>	7 %	12 %	9 %
<b>Total insertion professionnelle</b>	40 %	44 %	47 %

Les résultats de l'insertion professionnelle par l'emploi et la formation sont établis à partir des accueillis ayant bénéficié d'un suivi long, c'est-à-dire de 4 entretiens ou plus.

Les emplois trouvés sont essentiellement issus des secteurs de la restauration, du bâtiment, de l'entretien des locaux et des espaces verts ou encore de la manutention et du magasinage. Les missions d'intérim sont souvent l'occasion d'une reprise du travail, y compris le travail temporaire d'insertion (TTI).

**Des résultats qui poursuivent leur progression** malgré les freins liés aux problématiques santé de plus en plus lourdes. Cette progression est à mettre sur le compte à la fois de la qualité des suivis mrs, des partenariats noués, d'une meilleure conjoncture du marché de l'emploi (effet JO) et des dispositifs d'insertion qui ouvrent plus de possibilités aux publics éloignés de l'emploi, ce qui permet notamment d'excellents résultats dans les Hauts-de-Seine, et sont désormais complétés par des formules qui permettent une entrée de plus en plus progressive et personnalisée dans l'emploi.



## VI. Projets et orientations 2024

*Le double objectif humanitaire et citoyen du mrs reste notre priorité : améliorer la qualité du suivi des personnes accueillies pour leur permettre de surmonter l'épreuve des premiers mois qui suivent la sortie de détention ou la condamnation à une peine alternative et prévenir la récidive.*

- **Mettre tout en œuvre pour assurer le recrutement de bénévoles** pour l'accueil mais aussi pour d'autres types de tâches et de responsabilités afin de pouvoir remplacer les départs et renouveler les mandats. Renforcer le **conseil d'administration** de nouvelles compétences extérieures à l'association afin d'assurer un avenir stable au mrs.
- **Poursuivre les efforts pour augmenter les suivis initiés en détention (SID)**. Et être attentif à la place du mrs dans l'ensemble des lieux de détention y compris le nouveau dispositif **SAS (structure d'accompagnement vers la sortie)** de Noisy-le-Grand.
- Développer les suivis **de personnes DDSE** (détention à domicile sous surveillance électronique) sachant que cela dépend essentiellement des JAP (juges de l'application des peines).
- **Pour l'hébergement** : recherche de pistes complémentaires au SIAO. Et, à Paris, participer activement aux groupes de travail « hébergement » organisés par le SPIP.
- **Pour l'emploi**, orienter nos accueillis vers les structures localement les plus adaptées pour les motiver, les entreprises d'insertion bien sûr, y compris en intensifiant les partenariats avec celles permettant une insertion progressive dans l'emploi comme les Dispositifs Premières Heures adaptés aux besoins et aux capacités de chacun ou comme les programmes TAPAJ qui proposent des chantiers d'une journée aux jeunes ayant une addiction et très éloignés de l'emploi. Evaluer la possibilité de transformer les TIG (travaux d'intérêt général) en un tremplin vers l'emploi.
- Toujours mettre l'accent sur **la formation des nouveaux bénévoles**, leur validation, la constitution d'une « chemise » d'accueil regroupant les principaux documents utiles pour eux et bien sûr aussi assurer **la formation continue** pour tous bénévoles et salariés sur des thèmes adaptés.
- Vérifier la bonne adaptation des **outils informatiques** aux besoins du terrain et garantir leur sécurité.
- Etablir un « **plan d'actions** » notamment **pour s'assurer de la bonne maîtrise du logiciel Ulysse 2** en organisant la formation des nouveaux bénévoles pour des saisies de qualité selon un dispositif préétabli et la remontée des besoins d'améliorations.
- Finaliser le **règlement intérieur**, le **document unique pour l'évaluation des risques (DUERP)** pour les salariés et la **charte** pour les bénévoles.

*Motivé et déterminé, s'appuyant sur de solides partenariats et des équipes engagées, portant des projets réalistes et répondant efficacement aux besoins sociaux des publics justice, le mrs vous est d'avance reconnaissant de lui renouveler votre confiance.*